

Préambule

Une caméra thermique de marque Fluke, modèle Ti100, a été achetée par la Commission Développement Durable de l'AISC en décembre 2013 afin d'offrir aux ouvrant-/ayant-droits majeurs de l'AISC la possibilité de mesurer, visualiser et enregistrer les différences de températures dans leur habitat ce qui permet par exemple de trouver des ponts thermiques et défauts d'isolation.

Règles Générales

Prêt du matériel :

Le prêt de la caméra avec accessoires se fait exclusivement par l'intermédiaire des personnes listées en [Annexe 1](#), sur rendez-vous à convenir.

Caution :

Le prêt est conditionné par la remise d'un chèque de caution de 2600 euros. Le montant est fixé à hauteur du prix d'achat de la caméra avec accessoires.

Périodes de prêt :

La caméra peut être empruntée nominativement pendant 1 semaine maximum. Le prêt est gratuit.

Réservation :

La caméra fait partie de la liste d'équipements de la commission Développement Durable. Les personnes éligibles d'emprunter la caméra (ouvrant-/ayant-droits majeurs de l'AISC) s'inscriront à l'avance par mail adressé au président de la commission (cf. [Annexe 1](#)).

Sortie du matériel :

L'emprunteur se présente à l'endroit convenu, pour rencontrer la personne en charge du prêt. Il lui remet le chèque de caution et signe l'engagement pour une utilisation responsable de l'appareil et le respect des consignes de sécurité. (cf. [Annexe 2](#)).

La caméra et les accessoires sont vérifiés en suivant la check-list (cf. [Annexe 3](#))

L'emprunteur récupère la caméra et les accessoires prévus.

./.

Retour du matériel :

L'emprunteur remplit la fiche de suivi de prêt (cf. [Annexe 4](#)) et mentionne les problèmes éventuels rencontrés qui seront reportés dans la fiche de suivi des problèmes. (cf. [Annexe 5](#))

L'emprunteur prendra la précaution de recharger la batterie avant le retour si nécessaire.

L'emprunteur se présente à l'endroit convenu, pour rencontrer la personne en charge du prêt.

La caméra et les accessoires sont vérifiés en suivant la check-list (cf. [Annexe 3](#)) et remis à l'endroit de stockage prévu.

Avec l'accord de l'emprunteur, la personne en charge peut garder le chèque de caution pour un prêt ultérieur.

Entretien :

A l'occasion, l'état de l'appareil sera vérifié pour procéder ou non à une révision à effectuer.

Lors d'une révision, la caméra ne sera pas disponible au prêt durant la période concernée. Ce sera reporté comme « non disponible » sur la feuille de réservation.

Le budget de la commission Développement Durable couvrira les frais d'entretien et de remplacement des pièces d'usure.

Procédures d'urgence :

En cas de panne ou d'accident pendant la période de prêt, il est impératif de stocker l'appareil dans un lieu fermé et sécurisé pour éviter tout risque de vol ou dégradation, et prévenir par mail les membres de la commission Développement Durable (cf. [Annexe 1](#)).

L'emprunteur devra ensuite rapporter l'appareil à la personne en charge. La commission Développement Durable se chargera de prévenir le fournisseur pour procéder à la réparation si nécessaire.

En cas de vol, il faut prévenir dans les meilleurs délais la personne en charge (cf. [Annexe 1](#)).

Une déclaration à son assurance personnelle devra être effectuée selon les modalités en vigueur.



Annexe 1

CONTACTS

Prêt du matériel, information en cas de panne, d'accident ou de vol

NOM	MAIL	TELEPHONE (en cas d'urgence)
Nicolas LOURDAUX	nicolas.lourdaux@airbus.com	+33 617540831

Annexe 2

ENGAGEMENT DE PRISE EN CHARGE RESPONSABLE DE LA CAMERA ET DE SES ACCESSOIRES

Lors de l'utilisation de la caméra thermique de l'AISC et de ses accessoires, je, soussigné(e),

m'engage à :

- avoir un comportement responsable en prenant soin d'un appareil mis à disposition.
- en cas d'utilisation du pointeur laser de l'appareil, ne pas diriger les rayons vers des personnes.
- de rendre l'appareil dans les délais prévus.
- appliquer les consignes indiquées dans la documentation de l'appareil.
- sécuriser le stockage de l'appareil et de ses accessoires dans sa boîte étanche.

J'atteste sur l'honneur d'être en possession d'une assurance personnelle (multirisque ou autre) qui couvre l'utilisation de cet appareil.

En cas de dégradation ou de perte de la caméra et/ou de ses accessoires, la caution de 2600 € déposée sera débitée partiellement ou totalement par l'AISC pour réparation du préjudice.

Signature :

Date :

CHECK-LIST CAMERA ET ACCESSOIRES

Nom _____ emprunteur:

Date sortie:

Date retour:

	Matériel	Etat Sortie	Etat Retour
1	Caméra thermique Ti100 n° 13090589		
2	Pack batterie (si enlevé, programmer date et heure: Menu F2, paramètres)		
3	Etat de charge de la batterie		
4	Test de fonctionnement général		
5	Carte mémoire SD		
6	Câble USB pour branchement ordinateur		
7	Adaptateur / chargeur secteur		
8	5 Manuels (Français, Anglais, Allemand, Espagnol, Chinois)		
9	CD-ROM « Application Software »		
10	CD-ROM « Product Manuals »		
11	Accessoire 1 : Trépied Ti-TRIPOD 2		
12	Accessoire 2 : Pare-soleil Ti-VISOR 2		
13	Pochette tissu		
14	Boîte de transport		
15	Fiche suivi renseignée au retour		
16			
17			
18			
19			
20			

Signature emprunteur :

Signature commission Développement Durable :

Annexe 4

FICHE DE SUIVI DE PRET

N°	Date début	Date fin	Emprunteur	Nb charges	Remarques

